

Références à rappeler :

concession n° 0025295 - 153 - A1  
facture 2013/64 9475013611223 A

M.  
Michel

LES PROVINCIALES  
87280 LIMOGES

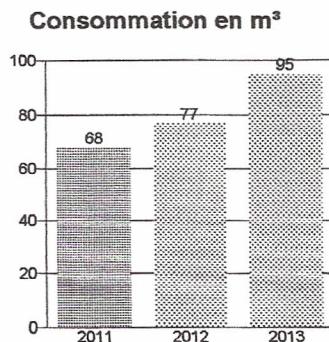
Renseignements et  
gestion des abonnés :  
Mairie de Limoges  
du lundi au vendredi  
de 8 h 30 à 12 h 30,  
de 13 h 30 à 17 h 00.  
05 55 45 62 36

Urg. : week-end et jours  
fériés : 05 55 04 46 00

Règlements :  
- Par prélèvement à échéance :  
Contacter le service de l'eau,  
ou télécharger le formulaire  
sur [www.ville-limoges.fr](http://www.ville-limoges.fr) dans  
la rubrique Renseignements  
pratiques/Eau.  
- Par TIP : Dater, signer  
et envoyer le TIP dans  
l'enveloppe ci-jointe.  
- Par chèque : A l'ordre  
du Trésor Public dans  
l'enveloppe jointe avec  
le TIP non signé.  
- Par virement :  
A effectuer au compte  
BDF Limoges : 30001  
00475 C8700000000 35  
et envoyer le TIP avec la  
mention "VIREMENT" à  
la Trésorerie Principale  
Limoges Municipale.  
- En espèces ou en  
carte bancaire : Se pré-  
-ser avec le TIP non  
signé à la Trésorerie  
Principale Limoges  
Municipale, 31 avenue  
Baudin 87037 Limoges  
cedex du lundi au vendredi  
8h30 à 12h et lundi, mer-  
credi, vendredi 13h30 à 16h  
Tél : 05 55 33 11 47  
Fax : 05 55 33 55 01  
- N° SIRET : 21870850100018

Voies de recours :  
Dans un délai de deux  
mois suivant la réception  
du présent avis de  
sommes à payer, vous  
pouvez contester le  
bien-fondé de la somme  
mentionnée, en saisissant  
directement le juge  
judiciaire compétent (art.  
L. 1617-5 du Code Général  
des Collectivités  
Territoriales).

Titre exécutoire en  
application de l'article  
L. 252 A du livre des  
procédures fiscales, pris,  
émis et rendu exécutoire  
conformément aux  
dispositions de l'article  
R. 2342-4 du Code  
Général des Collectivités  
Territoriales (CGCT).



## Facture Solde 2013

émise le 22/11/2013 (détail au verso)

Emplacement LES PROVINCIALES  
87280 LIMOGES

Production et distribution de l'eau	42,26 €
Collecte et traitement des eaux usées	31,72 €
Organismes publics	14,62 €
Montant TVA	5,44 €
Montant TTC eau	53,19 €
Montant TTC assainissement	40,85 €
<b>Montant TTC à régler</b>	<b>94,04 €</b>

Période de facturation du 22/03/2013 au 14/08/2013

Prochain relevé : Un relevé est prévu courant mars 2014.

Si ce relevé ne peut être effectué, vous êtes invités à prendre contact avec le service gestion des abonnés.

Tout changement de situation doit être impérativement signalé :

- par courrier - Direction Eau et Assainissement - 9 place Léon-Betouille 87031 LIMOGES CEDEX 1
- par courriel : [eau@ville-limoges.fr](mailto:eau@ville-limoges.fr)

Etablis.	Guichet	Compte	Cle
20041	01006	0067295Y027	43

LES PROVINCIALES  
87280 LIMOGES

Centre N° 06 - NNE : 461407

2013 - 64

En cas de modification, joindre un relevé  
d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne.



## PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Montant en euros : 94,04 €

Référence : 4QZ13 9475013611223 A EA 105

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

20041 01006 0067295Y027 43

Michel 87014

MONTANT PRELEVE AUTOMATIQUEMENT LE 10/01/2014



## DÉTAIL DE VOTRE FACTURE

Deliberation du 05/02/13 et du 10/12/12

	Quantités	Prix Unitaire	Montant HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
<b>Production et distribution de l'eau</b>						
Tranche 1: de 0 à 12 000 m <sup>3</sup> du 22/03/2013 au 14/08/2013	34	1,20	40,80	5,5 %	2,24	43,04
Prélèvement ressource en eau du 22/03/2013 au 14/08/2013	34	0,043	1,46	5,5 %	0,08	1,54
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>						
<b>Communauté d'agglomération Limoges Métropole</b>						
Assainissement en m <sup>3</sup> du 22/03/2013 au 14/08/2013	34	0,933	31,72	7, %	2,22	33,94
<b>Organismes publics</b>						
Modernisation réseaux collecte du 22/03/2013 au 14/08/2013	34	0,19	6,46	7, %	0,45	6,91
Pollution domestique du 22/03/2013 au 14/08/2013	34	0,24	8,16	5,5 %	0,45	8,61

**PRELEVE AUTOMATIQUEMENT LE 10/01/2014****94,04 €**

Le prix : A Limoges, le prix du mètre cube pour l'année 2013 est de 2,766 € TTC (0,002766 € le litre).

Qualité de l'eau : Retrouvez les résultats des contrôles réglementaires sur le site [www.ville-limoges.fr](http://www.ville-limoges.fr) dans la rubrique Environnement/Santé.

Boire l'eau du robinet permet de faire des économies et de réduire efficacement ses déchets.

Le plan Vigipirate renforcé a conduit à augmenter la concentration de chlore dans l'eau distribuée. Afin d'éviter toute altération du goût, il vous suffit de rafraîchir votre eau de boisson dans des récipients propres et fermés au réfrigérateur pendant quelques heures.

Prévention contre le gel : Le compteur doit être protégé du gel (de préférence avec des plaques de polystyrène). S'il est détérioré en raison d'un défaut d'isolation, son remplacement est à votre charge (Art.V.4 du Règlement du Service de l'Eau).

Déclaration des puits et forages : Le règlement du service de l'eau (Art.VI.1) rend obligatoire la déclaration en mairie des puits, forages et autres dispositifs privés d'alimentation en eau.

Règlements du service : De nouveaux règlements sont disponibles sur simple demande téléphonique ou sur les sites Internet [www.ville-limoges.fr](http://www.ville-limoges.fr) et [www.agglo-limoges.fr](http://www.agglo-limoges.fr)

En cas de changement d'adresse, merci de renvoyer le coupon ci-dessous après l'avoir complété.

## LEXIQUE

Redevances "Préservation des ressources" et "Lutte Contre la Pollution domestique" : redevances appliquées sur les volumes consommés au titre de l'eau potable.

Redevance "Modernisation des réseaux de collecte" : nouvelle redevance applicable aux seuils abonnés raccordés à un réseau d'égout. Ces redevances qui sont reversées à l'Agence de l'Eau, permettent à cet établissement de mener une politique d'action cohérente à l'échelle du Bassin Loire Bretagne et contribuent au financement des actions entreprises pour lutter contre les pollutions, gérer la ressource en eau et préserver les milieux aquatiques.

Calcul de votre facture : Si votre période de relève s'étend sur deux années civiles, votre consommation est répartie au prorata temporis sur les tranches tarifaires annuelles. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever votre compteur, votre consommation d'eau est estimée en fonction de votre consommation de l'année antérieure.

VILLE DE LIMOGES - SERVICE DES EAUX

MODIFICATION D'ADRESSE, M/MME

0026295-153 - 201364 - 9475013611223 A

RÉFÉRENCE

RUE

N°

COMMUNE

CODE POSTAL